

Décision d'Appel à Candidature Interne et Externe Directeur du Pôle Navigation Aérienne

Le Directeur Général de l'Office National Des Aéroports

- Vu la Loi n°14.89 du 1er Joumada II 1410 (30 DEC 1989) transformant l'Office des Aéroports de Casablanca en Office National Des Aéroports ;
- Vu le Décret n° 2.89.480 du 1er Joumada II 1410 (30 DEC 1989) pris pour l'application de la Loi n°14.89 ;
- Vu la Loi n°35-09 modifiant la Loi n°25-79 telle qu'elle a été modifiée du 26 Safar 1431 (11 février 2010), relative à l'Office National Des Aéroports ;
- Vu le Dahir n° 1.1.24.31 du 10 Dhou Al Hijja 1445 (17 Juin 2024) portant nomination de Monsieur Adel EL FAKIR en qualité de Directeur Général de l'Office National Des Aéroports ;
- Vu l'organisation de l'Office National Des Aéroports en vigueur ;
- Vu la circulaire du Chef de Gouvernement n° 07.2013 du 29 Avril 2013 et la procédure n°DCH.PS09.9.028/03 portant sur le processus de nomination aux postes de responsabilité au sein des établissements publics.

DECIDE

ARTICLE UN/- OBJET

L'Office National des Aéroports lance un appel à candidature interne et externe pour occuper le poste de **Directeur du Pôle Navigation Aérienne rattaché à la Direction Générale de l'Office National des Aéroports**. L'appel à candidature est ouvert au profit des candidats (es) internes et externes remplissant les conditions d'éligibilité stipulées au niveau de l'article trois de la présente décision.

ARTICLE DEUX/- MISSIONS ET ACTIVITES DU POSTE

1 Mission :

Prendre en charge la responsabilité des opérations, techniques, innovation et planification afin d'assurer une navigation aérienne fluide, sécurisée, contrôlée, performante et technologiquement à la pointe de l'innovation.

2 Activités principales :

2.1 Volet « Technique » :

- Participer à l'élaboration de la stratégie de développement du Pôle de la Navigation Aérienne, dans une démarche continue d'amélioration des départements, divisions et services concernés ;
- Garantir la sécurité des opérations aériennes au niveau des organismes chargés du contrôle d'aérodrome, du contrôle d'approche et du contrôle en route ;
- Garantir l'optimisation de l'utilisation de l'espace aérien en veillant à protéger les aéroports contre les obstacles artificiels et assurer la conformité des installations navigation par rapport aux normes OACI et /ou nationales ;
- Assurer la planification et la coordination du contrôle aérien avec les entités nationales civiles et militaires et les entités internationales, pour une meilleure flexibilité de l'utilisation de l'espace aérien marocain ;
- Assurer l'organisation et la gestion opérationnelle du contrôle aérien, afin d'assurer le niveau de sécurité exigé en matière de circulation aérienne ;

- Garantir le bon fonctionnement et l'amélioration des systèmes nécessaires à la sécurité aérienne ;
- Assurer le reporting régulier des activités du pôle à la Direction générale et la remontée d'informations critiques.

2.2 Gestion des moyens humains

- S'assurer de l'adéquation des profils aux fonctions occupées pour les postes-clés de son entité ;
- Définir les objectifs des responsables placés sous sa hiérarchie et procéder à leur évaluation ;
- Organiser la délégation de ses propres responsabilités ;
- Animer le personnel de son entité et veiller à son épanouissement ;
- S'assurer que le personnel relevant de sa responsabilité ait suivi les formations adéquates ;
- Identifier les risques relatifs aux dangers qui peuvent nuire à la santé ou détériorer les conditions de travail du personnel de son entité et mettre en place les actions correctives pour les réduire ;
- Être le(la) garant(e) principal(e) de la paix sociale au niveau du Pôle ;
- Être le(la) garant(e) principal(e) de la continuité de service dans les domaines relevant de sa compétence.

2.3 Contrôle interne et des performances

- S'assurer de l'identification et de l'évaluation des risques liés aux processus internes de son entité et de la mise en place des plans de contrôle appropriés ;
- S'assurer du respect strict des procédures de son entité et en assurer une amélioration continue ;
- Elaborer et gérer les budgets d'investissement et de fonctionnement de son entité ;
- Veiller à la bonne gestion et à la préservation du patrimoine de son entité ;
- Veiller à l'élaboration du tableau de bord des performances de son entité et en assurer le suivi.

ARTICLE TROIS /- PROFIL RECHERCHE

Les candidats (es) doivent remplir les conditions suivantes :

Niveau d'étude requis	<ul style="list-style-type: none"> • Diplôme de Contrôleur(se) de la Circulation Aérienne ou • Diplôme d'Electronicien(ne) de la Sécurité Aérienne ou • Diplôme d'Ingénieur(e) d'Etat dans un domaine technique ou • Diplôme de Doctorat dans un domaine technique.
Nature de l'expérience recherchée	Expérience minimale de 10 ans dans l'un des domaines de la navigation aérienne dont 5 ans minimum dans un poste de responsabilité.

ARTICLE QUATRE/- DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature est constitué des pièces suivantes :

Pour les candidats (es) internes :

- CV détaillé (Formation, Expérience professionnelle, Projets réalisés, etc...) ;
- Lettre de motivation ;
- Projet de Développement de l'entité décrivant le plan d'action et l'approche que le candidat suggère pour le poste pourvu.

Pour les candidats (es) externes :

- CV détaillé (Formation, Expérience professionnelle, Projets réalisés, etc...) ;
- Lettre de motivation ;
- Copies du(es) Diplôme (s) ;
- Copies du(es) attestations de travail justifiant la nature et le nombre d'années d'expérience demandées ;
- Déclaration CNSS pour les personnes affiliées ;





المكتب الوطني للمطارات
Office National Des Aéroports

Direction Générale

DCH.PS09.E.316/00

- Projet de Développement de l'entité décrivant le plan d'action et l'approche que le candidat (e) suggère pour le poste pourvu.

ARTICLE CINQ ET DERNIER/- MODALITE DE CANDIDATURE

Les candidats (es) intéressés (es) par le poste doivent adresser leur dossier de candidature version électronique à appel_candidature@onda.ma (Veuillez mentionner en objet l'intitulé du poste pourvu),
du **03 Juil 2025** au **18 Juil 2025** date de rigueur.

Adel El Fakir
Directeur Général
Office National Des Aéroports



المكتب الوطني للمطارات
Office National Des Aéroports

مطار محمد الخامس - ص.ب. 52 الدار البيضاء الوازيس الهاتف 0522.53.90.40 - الفاكس : 0522.53.96.80

Aéroport Mohammed V - B.P. 52 - Casablanca - Oasis - Tél. : 0522.53.90.40 Fax : 0522.53.96.80

www.onda.ma

